

Aussi, le tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1908, avec la liste des paiements et des dépenses de voyage, en vertu des Statuts révisés du Canada, chap. 91, sec. 6, par. 2.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 54.)

Aussi, le rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 1908.—Marine 1907-08, Pêcheries 1907-08.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, Nos 21, 22, 1909.)

Aussi, un rapport fait conformément aux prévisions de l'article 77 de la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des Statuts de 1908; aussi de l'article 5 de l'arpentage des terres fédérales, chapitre 21 des mêmes statuts; aussi du paragraphe 2 de l'article 13 de la Loi des réserves forestières de la Puissance, chapitre 56, S.R.C., 1906; aussi du paragraphe 3 de l'article 5 de la Loi concernant le parc des montagnes Rocheuses, chapitre 60, S.R.C., 1906; et aussi du paragraphe 2 de l'article 18 de la Loi du Yukon, chapitre 63, S.R.C., 1906, ce rapport renfermant des copies de tous les ordres en conseil, les ordonnances ou les règlements faits en vertu d'une des lois mentionnées plus haut et qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* depuis la date de la présentation au Parlement d'un rapport semblable, au cours de la dernière session.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 61.)

Le très honorable Sir Richard Cartwright a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

Honorables messieurs du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez voté en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

GREY.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, le 15 février 1909.

L'honorable Président a déposé sur la table un état des affaires de la Compagnie de prêt et de placement Britannique-Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année terminée le 31 décembre 1908.

Aussi, une liste des actionnaires, pendant la même année, en conformité de la Loi des compagnies de prêt.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session, No 92.)

L'honorable Président a présenté au Sénat un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il a été lu par le greffier, comme suit:—